



**Ministère de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations,
Chargé de la Lutte contre la Vie Chère.**

Communiqué de presse

Compensation des recettes

Libreville, 10 juin 2026 – Le Gouvernement de la République informe les opérateurs économiques, ainsi que les services centraux et les établissements publics de l'État, que toute forme de compensation des recettes est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du renforcement de la transparence, de la traçabilité et de la bonne gestion des ressources publiques.

En conséquence, toutes les recettes fiscales et non fiscales de l'Etat devront être versées exclusivement et directement au Trésor public, conformément aux dispositions des textes en vigueur.

Le Gouvernement appelle l'ensemble des parties prenantes au strict respect de la présente mesure.

FIN.

Communication Gouvernementale

f : @CommunicationGOUVGA

t : Comgouv_GA

●● : Comgouv_GA

✉ : communication.gouvernementale@gouv.ga